

## Comment contacter les services de TISF ?

Vous pouvez obtenir les coordonnées de ces associations agréées et conventionnées auprès des CAF, des services de PMI, des services de maternité, de néonatalogie, de certains services de pédopsychiatries, et dans certains réseaux de périnatalité...

## Modalités de prise en charge dans le cadre de la périnatalité

Les interventions des TISF peuvent être prises en charge par la CAF, la PMI ou la MSA. Certaines mutuelles peuvent également participer.

Cependant, les modalités et les durées de prise en charge peuvent varier localement d'une structure à une autre. Il est donc conseillé de s'adresser à ces organismes directement.

En fonction du motif, l'intervention de la TISF pourra durer de 1 à 6 mois dans le cadre des prises en charge CAF, éventuellement plus en PMI.

La participation financière des familles sera calculée en fonction de leur quotient familial. Cette participation est déductible des impôts ; les personnes non imposables ont droit à un crédit d'impôt.

Dans certains cas, les familles peuvent ne rien avoir à payer, l'intégralité de l'intervention étant couverte par des financements du Conseil Général, ou de la CAF.



La FNAAFP/CSF,

qui sommes-nous ?

La FNAAFP/CSF est une Fédération d'associations à but non lucratif, héritière d'activités mises en place dès 1942 auprès des familles.

Nous intervenons en particulier auprès des publics dits « fragilisés », auprès de ceux qui ne « peuvent plus faire ».

Nous proposons des services d'aide à domicile prestataires et mandataires auprès des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées ...

La dimension humaine étant au centre de notre réflexion, nous militons pour faciliter l'accès aux services d'aide à domicile dans un esprit de solidarité. Notre action s'inscrit dans des valeurs de non-lucrativité, de solidarité et de citoyenneté.

Nous revendiquons notre appartenance au champ social et médico-social et adhérons aux principes de l'économie sociale.

Nous accompagnons et anticipons les enjeux sociaux en nous adaptant aux besoins nouveaux des usagers, en développant des projets comme dans le domaine de la périnatalité.

Par la professionnalisation de nos services, nous garantissons une intervention de qualité et de confiance dans le respect des usagers.



## La Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale



## l'intervention en Périnatalité

### Référence Réglementaires :

- Code de l'Action Sociale et des familles (articles R.451-1 à R.451-4-3 et D.451-81 à D.451-87)
- Décret n°2006-250 relatif au diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiales
- Annexe 1 « Référentiel professionnel » de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat de TISF
- Convention collective des Travailleuses familiales du 2 mars 1970
- Accord de branche du 29 mars 2002 relatif aux emplois et rémunérations modifié par l'avenant n°1 du 4 décembre 2002

### Fédération Nationale des Associations de l'Aide familiale Populaire

Membre de la Confédération Syndicale des Familles

53 rue Riquet - 75019 Paris

tél : 01 44 89 86 86 - fax : 01 44 89 86 83

e mail : [accueil@fnaafp.org](mailto:accueil@fnaafp.org)

[www.fnaafp.org](http://www.fnaafp.org)

Petit guide à l'usage  
des professionnels de santé,  
des travailleurs sociaux  
et des familles



## La TISF

### Présentation du métier

La TISF, est un travailleur social qui effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice, visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement.

Elle élabore son intervention avec la personne aidée, en fonction de ses besoins, en collaboration avec son responsable et conformément à un mandat dans le cadre du projet de service.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention de la TISF, lui permettant de se faire accepter de la famille, et donc de faciliter par la suite un travail d'accompagnement social et éducatif de proximité.

Elle contribue ainsi au développement de la dynamique familiale et soutient tout particulièrement la fonction parentale.

### Les missions de la TISF au domicile des familles

Les interventions de la TISF favorisent le maintien de la cellule familiale malgré des perturbations engendrées par la grossesse, la maternité, la maladie, le handicap, le décès d'un parent, ou tout autre période difficile lié à un événement (séparation, chômage...).

Elle accompagne les parents dans leurs tâches journalières :

entretien de la maison, du linge, démarches administratives, préparation du repas, accompagnement à l'insertion...

et dans leur fonction parentale :

soins et surveillance des enfants, accompagnement auprès de l'école, etc.



La TISF est dans le faire avec, et non dans le faire pour : le but de l'intervention étant toujours de rendre la famille autonome.

## L'intervention

### en Périnatalité



Certains services, notamment de la FNAAFP/CSF ont développé des interventions plus spécifiques autour de la périnatalité allant au delà des interventions classiques pendant la grossesse ou la naissance, interventions réalisées depuis la création du métier de travailleuse familiale.

**Le but est d'intervenir le plus précocement possible auprès de jeunes mères et leur nourrisson lorsque des troubles dans la relation surgissent à la naissance, mais aussi pendant la grossesse.**



Ce qui permet à ces jeunes mères en difficulté avec leur enfant de trouver auprès de la TISF le soutien nécessaire par un accompagnement respectant leurs ressources propres, leurs points forts mais aussi leurs faiblesses.

Ce qui caractérise la TISF, est sa présence à un rythme soutenu au domicile pendant une période plus ou moins longue (qui peut être selon les situations de quinze jours, un mois, voir davantage).

L'intervention de la TISF s'articule sur l'axe pratique de la parentalité, et ainsi, se concentre davantage sur les soins du nourrisson et l'observation des interrelations comportementales entre les parents et leur enfant.

### Formation

La TISF bénéficie d'une formation polyvalente lui permettant d'intervenir auprès des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Bien qu'aucun niveau ne soit exigé, le niveau du baccalauréat est souhaité pour accéder à la formation.

Après sélection comprenant des épreuves écrites et orales, la formation se déroule sur une période comprise entre 18 et 24 mois.

Cette formation est validée par le diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale de niveau IV.

Le bébé étant lui-même acteur, les parents doivent comprendre et répondre à ses besoins de soins, de sécurité et d'attachement.

**Dans ce type d'intervention, la travailleuse familiale est censée étayer, développer, travailler autour des compétences parentales, mais aussi autour des compétences du bébé,** permettant ainsi de développer une forme de prévention en respectant la parentalité naissante. Employée très tôt, elle permet de favoriser les conditions d'attachement même dans des conditions psychopathologiques importantes et s'inscrit donc dans un schéma préventif.

Ces interventions demandent des compétences et des savoirs particuliers, qui ne sont pas dans la formation initiale. C'est pourquoi, dans le cadre de la formation continue, la FNAAFP/CSF s'est attachée à développer une formation spécifique en partenariat avec des pédopsychiatres, psychologues, sages femmes, vers l'ensemble de ses professionnels y compris l'encadrement.

Les TISF, qui interviennent au domicile des familles, travaillent dans des associations d'aide à domicile agréé et conventionné auprès des CAF et des Conseils Généraux.

### Zoom sur la formation de TISF :

- **950 heures de formation théorique**  
psychologie, puériculture, nutrition, droit, gestion, méthodologie de projet...  
**réparties en 6 unités de formation :**
  - DF1 - conduite du projet d'aide à la personne
  - DF2 - communication professionnelle et travail en réseau
  - DF3 - réalisation des actes de la vie quotidienne
  - DF4 - transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
  - DF5 - contribution au développement de la dynamique familiale
  - DF6 - accompagnement social vers l'insertion
- **1155 heures de formation pratique**  
**réparties sur 4 des 6 domaines de compétences :**  
DF1 : 420 h / DF4 : 420 h / DF5 : 175 h / DF6 : 140 h